



Paris, le 23 mars 2011

**Cycle de séminaires**  
**« La cohésion sociale par ses instruments.**  
**Quelle actualité des approches et des méthodes dans le champ social ? »**

**Séance 6**  
**L'entrepreneuriat social au service de l'innovation**

**Mercredi 23 mars 2011**

**Introduction de Vincent Chriqui,**  
**Directeur général du Centre d'analyse stratégique**

*Seul le prononcé fait foi*

Mesdames, Messieurs,

Je suis **très heureux de vous accueillir au Centre d'analyse stratégique** pour cette avant-dernière séance de notre cycle de séminaires sur la « cohésion sociale ». Depuis octobre dernier, ce partenariat avec la Direction générale de la cohésion sociale nous a permis de consacrer plusieurs séances thématiques aux instruments de la cohésion sociale autour de deux axes majeurs : l'expérimentation sociale, d'une part, et l'investissement dans les personnes et les collectifs, d'autre part. Je pense en particulier aux séances qui se sont tenues ici même sur la prévention précoce et le travail social communautaire. Nous entrons

maintenant dans le **troisième temps de ce cycle de séminaires** avec une interrogation sur les formes de l'innovation sociale et les moyens de généraliser les expériences les plus probantes. Nos travaux de cet après-midi seront consacrés à un type d'innovation qui fait l'actualité aussi bien en France que chez nos voisins d'outre Manche, aux États-Unis et dans certains pays en développement, en Inde notamment : **l'entrepreneuriat social**.

De quoi s'agit-il ? Pour reprendre la définition qu'en donnait l'OCDE dans un rapport déjà ancien, l'entrepreneuriat social désigne « toute activité privée d'intérêt général organisée à partir d'une démarche entrepreneuriale et n'ayant pas comme raison principale la maximisation des profits mais la satisfaction de certains objectifs économiques et sociaux, ainsi que la capacité de mettre en place, par la production de biens et de services, des solutions innovantes aux problèmes d'exclusion et de chômage »<sup>1</sup>. L'entrepreneuriat social entend donc **combiner un projet économique avec une finalité sociale forte**. Cela peut concerner l'insertion professionnelle de publics précaires, le respect de l'environnement, le développement économique local. Les projets sont multiples, du commerce équitable aux transports verts, de l'habitat coopératif à l'agriculture raisonnée, etc.

En France, **l'entrepreneuriat social a plutôt bonne presse**. J'en veux pour preuve un **récent sondage** de l'Institut CSA<sup>2</sup>. Huit personnes interrogées sur dix déclarent faire confiance aux entreprises sociales. **Plus de 80 % des Français pensent que les entreprises classiques devraient prendre exemple sur les entreprises sociales dans leur mode de gestion et leur approche du marché**.

Malgré ces résultats somme toute encourageants, il faut bien reconnaître que l'entrepreneuriat social demeure peu connu et confiné dans des cercles restreints. **Comment nous inspirer des pratiques qui se développent à l'étranger ? Comment encourager le développement de l'entrepreneuriat social ? Comment soutenir les initiatives innovantes qui se font jour de façon encore trop souvent dispersée ?** Telles sont les questions qui guideront nos travaux de cet après-midi.

Pour apporter des éléments de réponse, il faut à mon avis procéder en deux temps :

- d'abord, un détour par l'étranger – et plus particulièrement le monde anglo-saxon – pour cerner ce que recouvre l'entrepreneuriat social : quels secteurs d'activité, quels modes de financement, quels projets politiques ? C'est en opérant ce détour qu'on pourra envisager une meilleure structuration de l'entrepreneuriat social en France.
- et puis, une fois ce tableau dressé, on pourra se demander dans un deuxième temps comment donner une impulsion plus forte aux initiatives repérables en France.

### **1. Que recouvre l'entrepreneuriat social à l'étranger ? Quels enseignements en tirer pour la France ?**

Les démarches d'entrepreneuriat social sont aujourd'hui au cœur des programmes politiques de plusieurs pays. Au Royaume-Uni, le projet de « Big Society » porté par l'actuelle coalition libérale conservatrice vise à donner davantage de pouvoir à la société civile, en permettant aux

---

<sup>1</sup> OCDE (1999), *Les entreprises sociales dans les pays membres de l'OCDE*, Rapport dans le cadre du programme Leed.

<sup>2</sup> Février 2011, Sondage CSA / La Croix / AVISE, à l'occasion du Salon des entrepreneurs de Paris, sur « la perception de l'entrepreneuriat social par les Français ».

citoyens et aux communautés de produire différents biens fondamentaux, en matière d'éducation, de sécurité, de transports, etc. Sur cet aspect, nul doute que l'intervention de Filippo Addarii nous apportera beaucoup. En tant que directeur du réseau britannique Euclid, il nous expliquera comment l'entrepreneuriat social repose de façon prioritaire sur la mobilisation de la société civile et la mise en exergue de leaders susceptibles de promouvoir le changement social.

Une autre condition de développement de l'entrepreneuriat social, c'est bien sûr l'argent. Comment financer ces projets ? Le Premier ministre britannique, David Cameron, a récemment annoncé la création d'une banque destinée à financer le « social business » avec un capital de départ de 60 millions de livres. Mais le secteur privé peut également être mobilisé, comme nous l'expliquera notre second intervenant britannique. Simon Evill est chef de projet à ClearlySo, une structure qui vise à soutenir le « social business » en repérant des projets innovants et en imaginant des solutions de financement adaptées.

Pour ce qui concerne les États-Unis, je rappelle que le Président Barack Obama a créé en juillet 2010 un fond d'innovation sociale doté de 50 millions de dollars par son administration et de 74 millions apportés par des fonds privés. L'intervention de Thierry Sibieude, premier titulaire de la chaire sur l'entrepreneuriat social à l'ESSEC, nous permettra de revenir en détail sur ces nouveaux programmes.

En France, l'entrepreneuriat social recouvre un ensemble de structures très diversifiées. La question est donc de savoir ce qu'on entend par ce terme, et comment l'entrepreneuriat social se positionne au sein du champ de l'économie sociale et solidaire. Le statut juridique de la structure n'est sans doute pas l'élément le plus déterminant. En revanche, la dynamique de changement dans laquelle s'inscrit la structure est, elle, essentielle. Par définition, un entrepreneur social est donc une personne qui recherche une solution innovante à un besoin social pas ou mal satisfait. Ce type de démarches s'appuie sur un ancrage local fort visant à répondre au mieux aux besoins des populations concernées. Des modes de gestion particuliers en découlent : la mise en valeur de principes éthiques de fonctionnement, le renforcement des coopérations, des partenariats public-privé au travers de financements croisés et, dans certains cas, la participation de la société civile, notamment par le recours au bénévolat.

Le rapport rédigé par le député Francis Vercamer en avril 2010 apporte une contribution essentielle au débat. Nous aurons le plaisir d'entendre Patrick Hermange<sup>3</sup> nous présenter les conclusions de la mission initiée par le Premier ministre et les prolongements qu'elle trouve dans le plan pour l'économie sociale et solidaire lancé par le ministre de la Jeunesse et des Solidarités actives en octobre dernier.

J'en viens maintenant au deuxième temps de mon intervention :

## **2. Comment identifier les bonnes pratiques et permettre la généralisation des projets innovants ?**

Plusieurs illustrations seront proposées cet après-midi. La première portera sur le programme aidants-aidés initié par la MACIF, qui entend mieux accompagner les aidants familiaux dans la

---

<sup>3</sup> Patrick Hermange, Contrôleur général économique et financier, membre de la mission sur l'économie sociale et solidaire et l'entrepreneuriat social.

prise en charge des personnes âgées dépendantes. Il s'agit d'élaborer de nouveaux dispositifs pour que ces personnes puissent assumer leur rôle tout en préservant leur qualité de vie. Cette initiative s'inscrit plus largement dans les actions promues par le Conseil des entreprises employeurs et groupements de l'économie sociale (CEGES).

La seconde illustration portera sur un dispositif promu par la fondation Ashoka-France et le Mouvement des entrepreneurs sociaux (MOUVES). Depuis le début des années 1990, le réseau Cocagne développe en milieu rural l'insertion par l'activité économique à destination des bénéficiaires du RMI. Il existe aujourd'hui une centaine de jardins de Cocagne, et plus de quinze autres sont en projet.

Comme c'est notre habitude ici, nous avons demandé aux intervenants d'éclairer leurs propos avec des exemples précis. Nous aurons le plaisir d'entendre des acteurs de terrain, entrepreneurs sociaux, financeurs et têtes de réseaux.

Il me reste maintenant à remercier très chaleureusement l'ensemble des personnes qui se sont jointes à nous pour cette séance :

– M. Christophe Fourel, qui représente la Direction générale de la cohésion sociale, notre partenaire ;

– et l'ensemble de nos intervenants :

- Patrick Hermange ;
- Simon Evill et Filippo Addaril, qui ont tous les deux traversé la Manche pour ce séminaire ;
- Danièle Demoustier et Marie-Pierre Janvrin-Pouchain
- Jérôme Faure, Jean-Guy Henckel, Guillaume Legaut et Thierry Sibieude

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de fructueux travaux.

• **Contact Presse**

**Centre d'analyse stratégique**

Jean-Michel Roullé

Responsable de la communication

Tél. : +33 (0) 1 42 75 61 37

jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr